

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 76

présenté par

M. Dive, M. Pradié, Mme Genevard, M. Bourgeaux, M. Nury, M. Hetzel, M. Cordier, Mme Serre,
M. Vermorel-Marques, M. Jean-Pierre Vigier, Mme Bonnard, M. Neuder, M. Viry, Mme Dalloz,
Mme Bonnet, Mme Gruet, M. Ciotti, M. Schellenberger, M. Pauget, M. Taite, M. Boucard,
Mme Petex, Mme Périgault, M. Emmanuel Maquet et M. Habert-Dassault

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 19, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.